



La lettre de la sénatrice

*Lundi 3 novembre 2025
Lettre d'information bimensuelle n°86*

Mesdames, Messieurs, chers(ères) Collègues

La semaine passée a été marquée d'une étape importante dans mon agenda parlementaire avec l'examen de la proposition de Loi que j'avais déposée le 18 décembre 2024 visant à financer équitablement la collecte et le traitement des déchets.

Votée par l'ensemble des groupes de gauche, ce texte n'a pas recueilli le vote favorable des élus de la majorité sénatoriale.

Alors que ce sujet suscite encore beaucoup de polémiques, l'objectif de cette proposition de Loi vise à permettre aux collectivités gestionnaires de mettre en place une tarification sociale comme cela existe déjà pour l'eau, les services de l'enfance et les transports.

A l'aune d'une nouvelle étape de décentralisation promise par le Gouvernement, il est regrettable de ne pas faire confiance aux élus les plus proches de la vie quotidienne de leurs concitoyens, et par la même de porter atteinte à la libre administration des collectivités consacrée par notre Constitution.

C'est aussi cette conception de la gestion locale que j'ai défendue mercredi dernier à l'occasion des questions d'actualité au Gouvernement s'agissant notamment de l'autonomie financière des collectivités territoriales.

Le débat sur le projet de Budget de l'Etat se poursuit à l'Assemblée Nationale. Il illustre les tensions politiques et institutionnelles que

traverse notre pays. L'avancée des discussions est laborieuse puisque 2000 amendements restent à examiner et le vote de cette partie recettes prévu le 4 Novembre est désormais repoussé. Il reviendra le 12 novembre après l'examen du budget de la Sécurité Sociale.

La copie budgétaire doit arriver au Sénat au plus tard le 23 novembre à minuit. Il est hautement probable que l'Assemblée Nationale ne puisse aller au bout de l'examen du Budget. Dans ce cas, le Gouvernement transmettra au Sénat la copie initiale du texte. Le risque demeure réel qu'aucun compromis ne soit trouvé avant la fin de l'année. Comme l'an dernier, une loi spéciale reconduirait les crédits de 2025.

Cette situation montre combien notre démocratie parlementaire traverse une période d'instabilité inédite .

Bonne lecture,
Bien chaleureusement

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

Budget 2026: un effort financier sans précédent imposé aux territoires



Lors de la séance des Questions d'Actualité au Gouvernement mercredi 29 octobre, j'ai interpellé la Ministre Françoise GATEL sur le Projet de Loi de Finances 2026, qui impose aux collectivités territoriales un effort budgétaire inédit pouvant atteindre 8 milliards d'euros.

Alors que leur dette ne représente que 8 % de la dette publique nationale, elles subissent une nouvelle série de coups durs : gel de la DGF, baisse du fonds vert, réduction du FCTVA, hausse de la TGAP. Pire encore, le DILICO

instauré l'an passé va voir son montant doubler pour être porté à 2 milliards d'euros multipliant par deux le nombre de collectivités concernées.

L'État ne peut pas prétendre faire confiance aux élus locaux tout en les mettant à genoux financièrement.

Ces arbitrages budgétaires portent gravement atteinte à la libre administration des collectivités et menacent l'économie locale avec des conséquences notamment sur les projets d'investissement, de transition écologique et sur les emplois dans la filière du BTP.

Alors que le budget de l'État devrait être examiné prochainement par le Sénat, j'entends avec mon groupe dénoncer ce nouveau tour de vis budgétaire imposé à nos collectivités qui ne peut que conduire à l'affaiblissement du dynamisme économique territorial et du service public local.

Retrouvez ma Question Au Gouvernement : [ici](#)

Garantir la qualité des services de gestion des déchets : un débat désormais ouvert



Le 30 octobre, ma proposition de loi sur la qualité et le financement des services publics de gestion des déchets a été débattue au Sénat. Des échanges, parfois houleux, qui ont permis de mettre en lumière des enjeux extrêmement importants, largement reconnus par mes collègues de tous bords politiques.

Si la tarification incitative conduit à une baisse effective des volumes de déchets collectés, elle induit un débat essentiel : **comment financer durablement la gestion des déchets sans creuser les inégalités sociales et territoriales?**

Cette proposition de loi a pour unique but de donner la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de moduler la tarification du service des déchets selon les revenus ou la composition des foyers, à l'image de ce qui existe déjà pour l'eau, la restauration scolaire, les crèches ou encore les transports. Il ne s'agit pas d'une nouvelle taxe, mais d'un outil de justice sociale et d'égalité territoriale mis à disposition des élus.

Dans un contexte marqué par la hausse de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), le surcoût retombe inévitablement sur les collectivités et sur les usagers. Beaucoup ont le sentiment que plus ils trient, plus ils paient. Cette situation est incomprise et injuste.

Je suis convaincue que la transition écologique doit devenir un levier de solidarité, et non une source de colère sociale. Si la majorité sénatoriale de droite a rejeté cette proposition, je reste déterminée à poursuivre le travail engagé avec les élus, les citoyens et les associations. **Le débat est désormais ouvert, et il doit se poursuivre.**

À n'en pas douter, ce texte reviendra. Le problème des déchets, lui, ne disparaîtra pas car il concerne élus et citoyens au quotidien.

[Retrouvez mon intervention générale : ici](#)

Préserver l'environnement ne devrait pas être une affaire de périmètre



Lundi 20 octobre, j'ai pris la parole au Sénat lors de l'examen d'une proposition de loi visant à permettre à une commune d'être intégrée, pour une partie de son territoire, à un parc naturel national (PNN) et, pour une autre partie, à un parc naturel régional (PNR).

Ce texte, bien que technique, corrige une anomalie juridique qui concernait une vingtaine de communes. Mais il soulève une question plus large : celle de la cohérence et de l'ambition de notre politique environnementale.

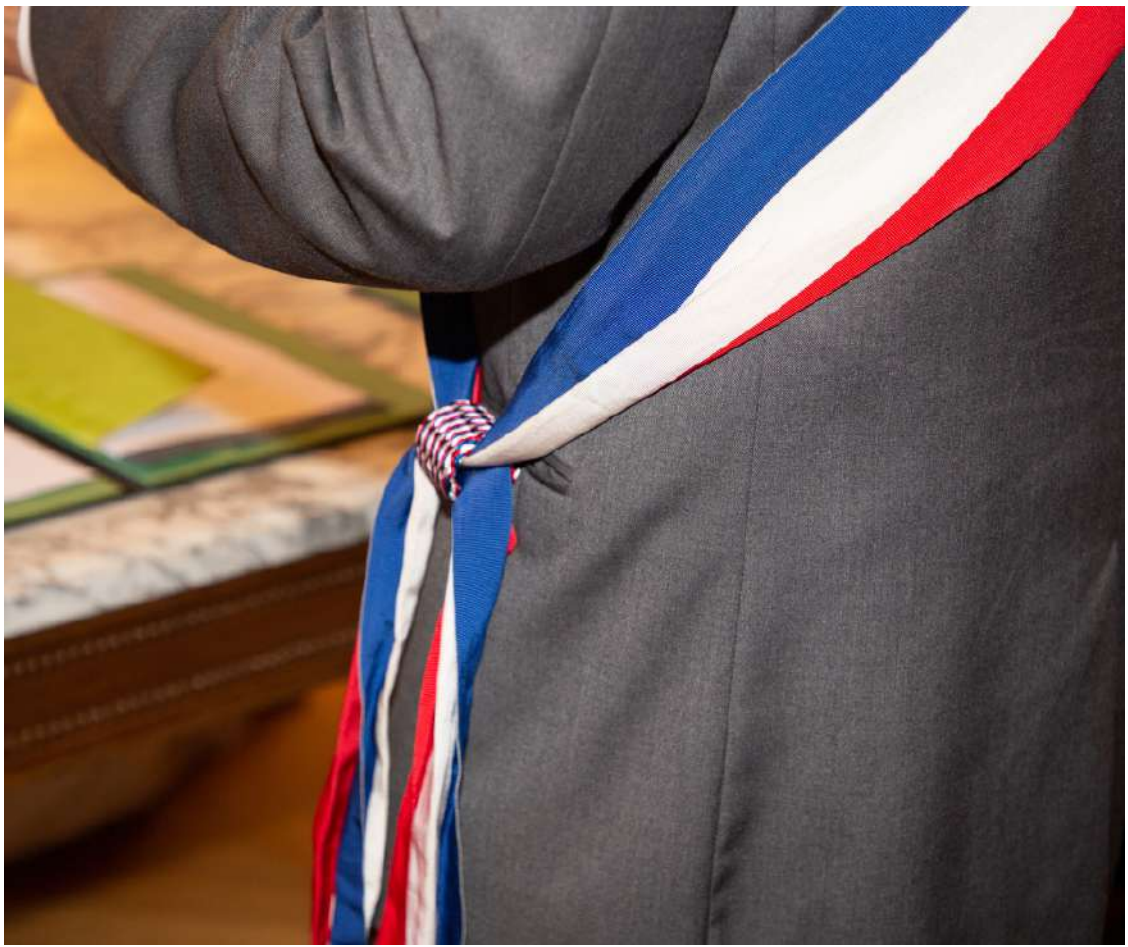
Préserver nos paysages, nos ressources naturelles et notre patrimoine vivant ne devrait pas dépendre d'un périmètre administratif, mais être une règle générale appliquée sur l'ensemble du territoire.

À l'heure où la COP30 s'ouvre en Amazonie, il est urgent de replacer la protection du vivant au cœur de l'action publique. Cela suppose de donner les moyens nécessaires aux services de l'État, à commencer par ceux chargés de l'environnement, et de faire de la transition écologique une véritable priorité politique et budgétaire.

Comme le rappelle la Cour des comptes dans son rapport 2025 : « *La transition est nettement moins coûteuse que l'inaction.* »

Retrouvez mon intervention en séance publique : [ici](#)

Des avancées concrètes pour encourager et sécuriser l'engagement local



Chaque mois, 40 maires démissionnent, soit quatre fois plus qu'il y a dix ans. Ce chiffre alarmant traduit la lassitude et parfois la colère d'élus locaux confrontés à une accumulation de contraintes (bureaucratie toujours plus complexe, budgets restreints, responsabilités accrues, et une insécurité juridique permanente). Le Sénat a donc adopté à l'unanimité mercredi 22 octobre, en deuxième lecture, la proposition de loi créant un statut de l' élu local.

Ce texte transpartisan reconnaît un engagement le plus souvent bénévole, et vise à encourager, faciliter et sécuriser l'exercice du mandat.

Parmi les principales avancées :

- **Revalorisation des indemnités des maires et adjoints dans les communes de moins de 20 000 habitants**, avec un dispositif plus favorable aux petites communes;
- **Reconnaissance de la durée de l'engagement** par l'octroi d'un trimestre de retraite supplémentaire par mandat (dans la limite de trois) ;
- **Meilleure conciliation entre vie personnelle et mandat** : doublement du congé électif pour les têtes de liste, remboursement des frais de garde dans les communes de moins de 10 000 habitants, et création d'un statut de l' élu étudiant ;
- **Extension de la protection fonctionnelle** à l'ensemble des élus locaux, afin de mieux protéger celles et ceux victimes de menaces ou de violences ;
- **Clarification du délit de prise illégale d'intérêts**, pour éviter que des élus agissant dans l'intérêt général ne soient injustement poursuivis.

Comme l'a rappelé Cécile Cukierman pour notre groupe CRCE-K : « *Ce n'est pas encore un véritable statut, mais la maison est hors d'eau. Nous pouvons commencer le travail. Il y va de la protection de la démocratie locale que de permettre à chacun d'être élu, puis de ne pas en être empêché.* »

Franchise de TVA : le Sénat abroge la réforme du Gouvernement

A close-up photograph of a person's hands working at a desk. One hand is pressing buttons on a black calculator, while the other holds a silver pen over an open notebook. Several paper clips are scattered on the desk surface. The background is softly blurred, showing a window with natural light.

FRANCHISE DE TVA : le Sénat abroge la réforme du Gouvernement

Le 23 octobre, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi visant à abroger l'abaissement à 25 000 € des seuils de chiffre d'affaires annuel de la franchise en base de TVA, mesure introduite par le Gouvernement dans le budget 2025.

Cette réforme, adoptée sans concertation, avait provoqué une vague de contestation : plus de 100 000 signatures sur une pétition, des centaines de témoignages d'artisans, d'indépendants et de petites entreprises menacées. La loi adoptée jeudi rétablit les seuils antérieurs — 37 500 € pour les services, 85 000 € pour le commerce — et met fin à une situation d'incertitude pour des millions de micro-entrepreneurs.

Notre groupe a dénoncé une réforme injuste, improvisée et socialement dangereuse. Derrière le débat sur les seuils de TVA, c'est la précarité croissante des indépendants qui est en jeu. **Plus de 200 000 petites entreprises sont menacées, 44 % risquent de fermer.**

Le Gouvernement a reculé, suspendant sa propre mesure, mais au prix d'une grande confusion.

Le groupe CRCE-K a donc voté cette proposition de loi, par solidarité avec celles et ceux que menace la précarité, et continuera à défendre les droits des travailleurs indépendants face à la dérégulation du travail.

Mobilisation du mouvement associatif: J'interpelle le ministre

J'ai interpellé la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative sur la situation alarmante que traverse le monde associatif.

Partout sur le territoire, les associations tirent la sonnette d'alarme face à la baisse des financements publics, à la complexité administrative croissante et à la précarisation de leurs salariés et bénévoles.

Pourtant, elles jouent un rôle essentiel pour maintenir le lien social, accompagner les plus fragiles, favoriser l'accès au sport, à la culture ou à l'éducation. Dans un contexte où la pauvreté progresse et où les besoins explosent, il est indispensable que l'État reconnaisse et soutienne à la hauteur de leurs missions celles et ceux qui, chaque jour, font vivre la solidarité.

Retrouvez ma question écrite :

Fin du dispositif "Cantine à 1 euro"? Ma question au Gouvernement

Le dispositif "cantine à 1 euro" permettait un abondement de l'État vers les communes rurales qui mettaient en place une tarification sociale de leur restauration scolaire, avec notamment le repas à 1 euro pour les familles les plus en difficulté.

La fin de ce dispositif risquerait de fragiliser les communes qui s'y sont engagées, et ce, dans un contexte où la pauvreté et l'inflation pèsent lourdement sur les ménages. C'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement de maintenir ce soutien essentiel pour toutes les communes éligibles.

Retrouvez ma question écrite :



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Question écrite : Soutien au mouvement associatif

Madame Varillas attire l'attention de M. le Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, sur la situation du mouvement associatif.

Le 11 octobre dernier, le mouvement associatif s'est mobilisé pour dénoncer la fragilisation de ses missions, dans un contexte de précarisation croissante de nos concitoyens.

Les associations alertent notamment sur les baisses de financements publics, la complexité administrative, la remise en cause de leur rôle d'interpellation ainsi que sur la précarisation de leurs salariés et bénévoles, résultant d'un désengagement politique des Gouvernements successifs. En 15 ans, la part des subventions dans le budget des associations a diminué de 41 %, et plus d'un tiers d'entre elles déclaraient réduire ses activités pour survivre.

Ces baisses de soutien financières ne vont pas sans conséquence sur le rôle crucial qu'elles jouent pour faciliter l'accès aux soins, au sport, à l'éducation, à la culture, aux droits, mais aussi l'accès à l'insertion ou l'aide alimentaire. Car les associations sont présentes sur l'ensemble du territoire, grâce à l'engagement de 20 millions de bénévoles et de 1,8 millions de salariés.

Ainsi que 2,4 millions de personnes dépendent de l'aide alimentaire, que 2 139 enfants dorment à la rue et que le taux de pauvreté progresse pour la première fois depuis près de 30 ans, les associations tout plus que jamais sollicitées.

Ainsi, afin de reconnaître les missions d'intérêt général qu'elles assurent au quotidien, elle lui demande si le Gouvernement entend réviser les financements alloués aux associations à la hauteur de ses contributions essentielles.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MARIE-CLAUDE VARILLAS

SÉNATRICE DE LA DORDOGNE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

SECRÉTAIRE DE LA PRÉFECTURE DU DEPT DE LA DORDOGNE

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

CANTON DE MOIRAC

« ERIK LUTZ ANGON - 1, PLACE DU 8 MAI 1945 - 24000 PERIGUEUX
33, rue de Vienne - 75011 Paris cedex 06 »

mc.varillas@senat.fr - 06 33 36 06 85



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Question écrite : dispositif "Cantine à un euro"

Madame Marie-Claude VARILLAS attire l'attention de Monsieur le Ministre délégué auprès du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Digitalisation, chargé de la Récupération de l'ancien dispositif "Cantine à un euro".

Lancé en 2019, le dispositif « Cantine à un euro » s'inscrivait dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté. En apportant un soutien financier aux communes éligibles, ce dispositif visait à inciter à la mise en place d'une tarification sociale de la cantine, avec le repas à un euro maximum pour les familles les plus modestes, et à soutenir les initiatives de la loi EGAD.

Il répondait ainsi à un exhortatif préexistant formulé par le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'égalité dans son rapport de 2022, selon lequel les enfants des familles les plus modestes sont en situation de sous-alimentation de la cantine.

Grâce à ce soutien financier de l'État, près de 3 000 communes rurales de moins de 10 000 habitants ont pu mettre en œuvre une tarification sociale à la cantine, assurant ainsi l'égalité d'accès au service public de restauration scolaire.

Cependant, le Gouvernement a récemment annoncé la fin de ce dispositif à toute nouvelle demande et au 31 décembre 2027 pour celles qui ont déjà signé un contrat avec l'État.

Ce service incite les élus locaux car il permettrait d'avoir un effet doublement destructeur de ce qui a été construit jusqu'à présent. En effet, l'équilibre entre le respect de la loi EGAD et l'offre d'un service de restauration accessible aux familles devient de plus en plus complexe pour les collectivités. De plus, selon l'Association des maires de France, l'inflation a déjà entraîné près de deux tiers des communes et intercommunalités à augmenter les tarifs des repas scolaires depuis la rentrée 2022. Or, dans un contexte marqué par l'aggravation de la pauvreté, comme en témoignent les files d'attente devant les distributions d'aide alimentaire, l'accès à la cantine à un euro accessible offrait la garantie d'un repas équilibré et équilibré aux enfants.

Dans cette situation, elle lui demande que ce dispositif puisse être maintenu pour toutes les communes éligibles.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MARIE-CLAUDE VARILLAS

SÉNATRICE DE LA DORDOGNE

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE

SECRÉTAIRE DE LA PRÉFECTURE DU DEPT DE LA DORDOGNE

CONSEILLÈRE DÉPARTEMENTALE

CANTON DE MOIRAC

« ERIK LUTZ ANGON - 1, PLACE DU 8 MAI 1945 - 24000 PERIGUEUX
33, rue de Vienne - 75011 Paris cedex 06 »

mc.varillas@senat.fr - 06 33 36 06 85

Condat - Réaction au placement en redressement judiciaire des Papeteries de Condat



Depuis de nombreuses années, je me tiens aux côtés des salariés, des syndicats, des élus et des habitants du Lardin-Saint-Lazare pour défendre l'avenir du site des Papeteries de Condat, pilier industriel de notre département.

L'annonce du placement en redressement judiciaire de l'entreprise est une nouvelle lourde de conséquences, mais elle confirme aussi ce que nous dénonçons depuis longtemps : les choix stratégiques opérés par la direction du groupe Lecta et la logique financière qui a prévalu ont conduit à l'impasse.

Aujourd'hui, la priorité absolue doit être la préservation de l'emploi et du savoir-faire industriel. Cette procédure ne doit pas être un prélude à la liquidation, mais une étape vers un véritable projet industriel de reprise, durable et porteur d'avenir.

Je serai vigilante à ce que l'État et les collectivités locales prennent toute leur part dans la recherche d'un repreneur solide, respectueux des salariés et de l'ancrage territorial du site. Les aides publiques qui ont soutenu les investissements récents doivent être conditionnées à des engagements fermes en matière d'emploi, d'activité et de transition écologique.

Plus largement, le dossier de Condat illustre la nécessité de repenser nos politiques industrielles. On ne peut pas laisser des sites stratégiques être fragilisés par la spéculation et les logiques de court terme. La filière papier, en

mutation profonde, a besoin d'une stratégie publique nationale qui donne de la visibilité aux entreprises et sécurise les emplois.

Enfin, alors que le Budget de l'Etat consacre 211 milliards d'aides aux entreprises dont certaines comme LECTA délocalisent leur production, il est urgent d'exiger des contreparties et le contrôle de ces fonds.

Je continuerai à agir, au Sénat comme sur le terrain, pour que les salariés de Condat ne soient pas les victimes d'un système économique déconnecté du réel, et pour que vive une industrie ancrée dans les territoires, utile socialement et écologiquement responsable.

Le redressement judiciaire ne doit pas être la fin d'une histoire mais le point de départ d'un nouvel avenir industriel pour Condat.

Inauguration du nouveau bâtiment de la Maison d'Enfants à Caractère Social – Foyer 3F à Bergerac



Vendredi 17 octobre, j'étais présente à l'inauguration du nouveau bâtiment de la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Foyer 3F, portée par l'association Chemins d'Enfances en Périgord présidée par Serge PRADIER maire de LA FORCE .

Cette structure accueille des enfants et des adolescents confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance. Le nouveau bâtiment, moderne et fonctionnel, remplace des locaux devenus inadaptés afin d'offrir un cadre de vie plus chaleureux et sécurisant aux jeunes accueillis, tout en améliorant les conditions de travail des équipes éducatives.

Au-delà de l'architecture, c'est une véritable promesse de protection, d'écoute et d'accompagnement qui s'incarne ici. Depuis plus de trente ans, l'association Chemins d'Enfances en Périgord œuvre avec constance et humanité auprès des enfants, adolescents et jeunes majeurs en difficulté. Ses équipes éducatives, psychologues et personnels techniques font vivre la solidarité au quotidien.

Le Conseil départemental de la Dordogne, chef de file de la politique de protection de l'enfance, a apporté un soutien décisif à ce projet.

J'ai souhaité rappeler, à cette occasion, combien la protection de l'enfance est un pilier de notre République. Elle ne peut reposer uniquement sur la volonté et la créativité des Départements et des associations. Si la santé mentale et le bien-être des jeunes sont, comme le dit l'État, des priorités nationales, alors il faut leur donner les moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Ici, à Bergerac, nous avons célébré la force du collectif — celle des élus, des professionnels et des associations — qui, ensemble, refusent le renoncement. Puissent ces murs abriter des histoires de reconstruction et d'espérance.

Inauguration de L'Espace Étincelle à Bergerac



A l'invitation de Frédéric DELMARES Président de la CAB et en présence du Président ROUSSET, du maire de Bergerac et de nombreux élus et habitants, J'ai eu le plaisir d'assister à l'inauguration de L'Espace Étincelle – Centre événementiel de Bergerac, un projet ambitieux porté par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département de la Dordogne, de la Ville de Bergerac, de l'État et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Cette nouvelle salle, édifiée sur le site de l'ancienne salle Anatole France, est modulable et polyvalente : concerts, spectacles, événements sportifs, séminaires ou salons professionnels peuvent y être accueillis dans des espaces pensés pour s'adapter à chaque événement. Elle peut recevoir jusqu'à 2800 personnes et intègre des aménagements paysagers respectueux de l'environnement.

Une plaque a été dévoilée en hommage à Daniel Rabat, maire de Saussignac et vice-président de l'Agglomération, qui s'était fortement investi dans ce projet et nous a quittés en juillet 2024.

La création de L'Espace Étincelle représente un investissement de près de 15 millions d'euros, renforçant l'attractivité culturelle et économique du territoire bergeracois.

Congrès de l'Union des maires de Dordogne



J'étais présente, le 31 octobre, au Congrès de l'Union des maires de Dordogne, à l'invitation de Bruno Lamonerie, président de l'UDM, aux côtés de Marie Aubert, préfète, Germain Peiro, président du Département, Fanny Castaignède, maire de Boulazac, Thierry Boidé, premier vice-président de l'UDM, ainsi que de nombreux représentants de l'État, de l'ARS, du SDIS, ainsi que des élus venus en nombre.

Les échanges ont mis en lumière des inquiétudes fortes face au Projet de loi de Finances pour 2026, et notamment les efforts budgétaires imposés aux collectivités, alors qu'elles disposent de peu de leviers fiscaux, voire d'aucun levier en ce qui concerne les Départements. Une préoccupation que j'ai relayée mercredi au ministre lors des Questions au Gouvernement et qui sous-tend une demande forte des territoires : la décentralisation doit se faire par la promotion des libertés locales et du pouvoir d'action des élus locaux, adossés à une autonomie financière et fiscale.

Ont également été abordés par les élus : les enjeux maillage scolaire, vital pour la vie de nos bourgs, et de la désertification médicale ; les violences envers les élus et agents territoriaux ; les inquiétudes suscitées par le scrutin de liste paritaire, inadapté à la réalité de certaines communes rurales et privant les citoyens de la liberté de panachage ; l'équilibre entre développement économique et sobriété foncière ; les contraintes liées aux fouilles archéologiques préventives ; l'avenir et le coût de la gestion des déchets ; la baisse des crédits qui menace le maillage postal.

Autant de sujets qui rappellent combien les communes sont au cœur du quotidien de nos concitoyens.

Qu'ils choisissent ou non de se représenter en mars 2026, les maires de Dordogne peuvent être fiers des services et des investissements qu'ils ont portés tout au long de ce mandat.

Rencontre avec Philippe Rio, «meilleur maire du monde »



À l'invitation de l'Association des élus communistes et républicains de Dordogne (Adecr 24), j'ai participé, jeudi 23 octobre, au temps d'échange avec Philippe Rio, maire de Grigny (Essonne), élu en 2021 « meilleur maire du monde » pour son action contre la pauvreté et son engagement en faveur de la paix.

De visite en Dordogne du 22 au 24 octobre, Philippe Rio est venu rencontrer les élus et acteurs locaux à Sarlat, Bergerac, Boulazac et Saint-Capraise-de-Lalinde. Il a pu constater combien les communes y compris dans notre ruralité peuvent être des lieux d'innovation sociale et de transformation concrète de la vie des habitants.

CARNET NOIR

Décès de Jean Canzian, maire de Saint-Marcory

C'est avec une profonde tristesse que j'ai appris le décès de Jean Canzian, Maire de Saint-Marcory. Maire depuis 2001, après avoir été conseiller municipal, il était foncièrement attaché à sa commune et à son terroir. A sa famille, au conseil municipal et aux habitants de St Marcory, j'adresse mes plus sincères et chaleureuses condoléances.

Décès d'Henri Faure, ancien maire d'Anlhiac et conseiller général

J'ai appris avec une grande émotion la disparition d'Henri FAURE, ancien maire d'Anlhiac (1959-1995) et conseiller général du canton d'Excideuil (1988-2008), à l'âge de 91 ans.

« Riri », comme nous l'appelions, fut une figure du communisme rural périgourdin, homme de convictions, de gentillesse et de droiture, profondément attaché à sa terre et à ses concitoyens.

Élu engagé, il a défendu l'agriculture périgourdine et le progrès social avec humanité et bon sens. Son humour discret et son regard pétillant laissent le souvenir d'un homme respecté et aimé.

Henri FAURE restera pour nous un camarade fidèle, un élu exemplaire et un homme de cœur. À son fils Philippe, à sa famille et à ses proches, j'adresse mes sincères condoléances.

Décès de Bernard Gouzot, ancien maire de Lalinde

Médecin généraliste à Lalinde pendant quarante-cinq ans, il a consacré sa vie au service des autres, à travers son engagement professionnel comme à travers ses responsabilités publiques.

Élu maire de Lalinde en 1977, il a exercé cette fonction jusqu'en 2001, accompagnant avec constance et exigence les transformations de la commune durant près d'un quart de siècle.

Homme profondément attaché à son territoire, il partageait aussi la vie associative et sportive locale, notamment auprès des rugbymen de l'US Lalinde et des footballeurs du BPFC, qu'il soutenait fidèlement.

J'adresse mes condoléances à sa famille et ses proches.

Mes

**Dernières propositions de loi et de résolution
du groupe CRCE-K :**

- Proposition de loi visant à la nationalisation des actifs stratégiques
d'ArcelorMittal situés sur le territoire national : [ici](#).

Marie-Claude Varaillas
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varaillas@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes
inscrit sur Marie-Claude Varaillas.

[Se désinscrire](#)

